



Session du jeudi 10 février 2022

Avis du Conseil culturel de Bretagne sur le rapport du Conseil régional de Bretagne

« Contrat de plan Etat Région (CPER) pour les années 2021/2027 »

Le Conseil culturel de Bretagne a pris connaissance des priorités du Contrat de plan État-Région 2021-2027 qui s'inscrivent essentiellement dans une continuité du plan précédent pour les domaines qui le concernent. Les efforts consentis sur l'enseignement supérieur, la dimension maritime, le dynamisme culturel sont à saluer.

Sur l'enseignement supérieur, au-delà des investissements nécessaires sur le bâti et sur les conditions de vie des étudiants, la priorité apportée à la recherche et l'innovation, notamment dans les domaines clés du numérique et de l'économie maritime, vont dans le bon sens.

Les dynamiques culturelles plurielles participent à une identité riche et largement partagée. Mais la culture ne doit pas être cantonnée au seul domaine de la cohésion sociale, elle est un vecteur fort voire essentiel du rayonnement de la Bretagne. Cet aspect est insuffisamment mis en exergue. Or, elle est un facteur clé de son développement, en lien avec le tourisme et la maritimité. Elle participe à la biodiversité humaine par le patrimoine immatériel et linguistique et donne aux acteurs économiques une image de marque très positive.

Le Conseil culturel a vu la création de l'INSEAC, figure de proue de l'action culturelle éducative vers les écoles comme un moyen pertinent de conforter l'objectif ambitieux du 100% d'éducation artistique et culturelle à l'école qui doit être une priorité absolue.

Le Conseil culturel adhère complètement aux trois axes retenus par le contrat de plan en matière de patrimoine : soutien aux musées, priorité au patrimoine maritime ainsi qu'à la recherche archéologique sur le Haut Moyen-Age breton, période structurante pour l'identité bretonne.

Il prend acte du programme de rénovation des scènes nationales et de consolidation des établissements d'enseignement supérieur, indispensable à la structuration des équipements culturels phares de Bretagne.

Enfin, le Conseil culturel souhaite que la convention spécifique concernant les langues de Bretagne concrétise réellement un « élan nouveau à cette politique publique essentielle et transversale ». Pour ce faire, l'État et la Région doivent afficher clairement leurs engagements, mettre en place les moyens de suivi et d'évaluation nécessaires au respect de ces mêmes engagements et s'attacher à mobiliser toutes les collectivités territoriales de Bretagne pour assurer l'avenir de nos langues.

VOTE EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Adopté à l'unanimité

Nombre de votants : 62

Voix pour : 61

Voix contre : 0

Abstention : 1